

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-44

### TROISIÈME CONTRAT TERRITORIAL DE LA VIENNE AMONT – SOURCES EN ACTION (2024-2029)

Date de la convocation  
20/06/23

Le 27 juin 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Madame Renée NICOUX.

#### Collège Régional.

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
BARAT Geneviève	X		
CAVITTE Pascal			
DELIBIT Sandra			
MICHON Marie-Hélène			
PLAZANET Mélanie			
SERRE Françoise		Renée NICOUX	X

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	ARFEUILLERE Christophe			
	CORNELISSEN Jacqueline	X		
	PETIT Christophe		Jacqueline CORNELISSEN	X
23	DEFEMME Catherine			
	MARTIN Valéry			
87	LARDY Brigitte	X		

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
HCC	BRUGERE Philippe		Jean Pierre BOSDEVIGIE	X
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		
CGS	NICOUX Renée	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X		

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	BOUDIN Clément			
	HORNEBECK Catherine	X		
	MIGNAUT Thomas			
	POUYAUD Bernard	X		
23	MAGRIT Gilles			
	MOUNAUD Patrick		Sylvie SAVIGNAC	X
	SALVIAT Gérard		Bernard POUYAUD	X
87	LAHAYE Françoise		Catherine HORNEBECK	X

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable du service administratif)



## **CODE PROJET : 3103**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau**

**Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques**

**Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés**

**Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Orientation 5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 22 : - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 38 - Développer les coopérations**

### **Contrat de Parc 2023-2026 - Fiche action 3.2 : Projet Sources en action**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

#### **Considérant**

- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 4, 5, 6, 13, 14, 15 et 17 ;
- Les objectifs contractuels des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques initiés et coordonnés par le PNR de Millevaches en Limousin ;
- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;
- L'historique d'animation et de coordination des missions en faveur des milieux aquatiques sur les différents bassins hydrographiques du Parc.

#### **Contexte :**

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV) coordonnent depuis 2011 le contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Vienne amont, Sources en Action. Un premier contrat s'est déroulé de 2011 à

2015, après deux années de reprogrammation, un deuxième contrat a vu le jour en 2017. Ce second contrat s'est achevé en fin d'année 2021. Les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels se sont accordés sur un renouvellement du contrat. Le démarrage de ce troisième programme est prévu pour début 2024. Une période de bilan et de reprogrammation s'est déroulée sur les années 2022 et 2023.

Le principe de reconduction du contrat et du portage de la coordination avec l'EPTB a été validé lors du bureau syndical du 22 septembre 2021 (délibération n°B.2021-54).

### **Description du projet :**

---

Le troisième contrat territorial Vienne Amont, Sources en Action, sera sous une nouvelle forme : deux phases de trois ans. La stratégie du contrat territorial, co-construite avec tous les partenaires a été validée par le COPIL en début d'année 2023. Le contrat et sa programmation seront proposés à la validation du COPIL en début d'été 2023. La programmation doit être précise sur les trois premières années, et approximative pour les trois dernières. En effet, un bilan sera réalisé à mi-parcours pour réajuster la programmation si nécessaire.

Le PNR ML est à la fois coordonnateur du contrat et maître d'ouvrage, les actions portées durant la prochaine programmation sont décrites ci-après. Le budget prévisionnel total s'élève à 502 450 € sur les 6 années et reste en concordance avec le rôle historique du PNR ML pour ce bassin hydrographique au travers ce programme.

### **Coordination générale**

Le Contrat Territorial Sources en Action, devrait réunir 21 porteurs de projets au profit de l'objectif de maintien ou d'atteinte du bon état écologique (obligation européenne) des masses d'eau du bassin versant de la Vienne amont.

La cohérence et le bon déroulement de ce programme s'effectuent au travers des missions de coordination dont l'objectif est de :

- Préparer et animer les comités techniques, les comités de pilotage et toute rencontre inhérente au projet pour en assurer sa gouvernance fonctionnelle ;
- Porter conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage ;
- Jouer un rôle de médiation et de relais entre les partenaires à la fois techniques, institutionnels et financiers ;
- Formaliser l'état d'avancement du Contrat (taux de réalisation des actions, bilans annuels, état initial, état intermédiaire en 2026, état final...), en évaluer l'efficacité et l'efficacités ;
- Promouvoir le contrat et communiquer sur les actions mises en œuvre par l'ensemble des partenaires engagés.

Ces missions de coordination sont partagées avec l'EPTB Vienne.

En complément, le PNR ML a également à charge l'outil de suivi du contrat, OCARHY. Pour rappel, lors du deuxième contrat, une base de données avait été développée, l'OSCTMA (Outil de Suivi des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques). Après plusieurs années d'utilisation, l'OSCTMA s'est avéré être indispensable pour la coordination (saisie et suivi de la programmation, réalisation des bilans, évaluation...). L'outil était bien alimenté par les différents maîtres d'ouvrage mais était de moins en moins fonctionnel (lourdeur de la base de données, absence de consultation en direct possible...).

Face à ce constat, un nouvel outil de base de données a été élaboré durant la période inter-contract (2022-2023) par le PNR ML : OCARHY. Cet outil est basé sur la solution développée par le Syndicat Charente Eau, lui-même inspiré de l'OSCTMA, et a été ré-adapté pour le suivi d'un contrat territorial milieux aquatiques. L'outil est désormais disponible en ligne, en temps réel par tous les partenaires. Il concatène les données de diagnostics, les données de programmations, et en permet le suivi et l'analyse du programme à tout niveau de précision (du rapportage européen à la réalisation d'une action sur un tronçon de cours d'eau par exemple).

Afin que l'utilisation de cet outil reste optimale, une veille et des mises à jour devront être effectuées par le PNR ML. Des fonctionnalités supplémentaires devront également être développées par le PNR ML. Le PNR ML assurera également un appui technique aux maîtres d'ouvrage dans l'utilisation de l'outil.

Ce travail est prévu sur la base de **0,9 ETP sur la période 2024-2027 et 1 ETP sur la période 2028-2029**. Cette augmentation sur les deux dernières années de contrat est due à la fin du projet Horizon Europe également déployé sur le territoire Sources en Action.

### Animation générale

L'animation générale consiste à suivre les projets de travaux (continuité écologique et travaux de restauration de milieux aquatiques en contexte sylvicole) portés par le PNR (en assistance à maître d'ouvrage, pour le compte de propriétaires via conventionnement).

Ce travail est prévu sur la base de **0,1 ETP sur la période 2024-2027 et 0,2 ETP sur la période 2028-2029**. Cette augmentation sur les deux dernières années du contrat est due à la fin du projet Horizon Europe également déployé sur le territoire Sources en Action et qui permet la mise en œuvre d'actions de restauration de milieux aquatiques répondant des objectifs de Sources en action.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>Coordination Générale</b>	47 300	47 720	48 300	48 800	55 850	56 430	<b>304 400</b>
<b>Animation Générale</b>	6 100	6 150	6 200	6 300	7 350	7 450	<b>39 550</b>
<b>Total</b>	<b>53 400</b>	<b>53 870</b>	<b>54 500</b>	<b>55 100</b>	<b>63 200</b>	<b>63 880</b>	<b>343 950</b>

### Restauration des milieux aquatiques

Le PNR ML porte actuellement une étude pour la restauration de la continuité écologique au droit de deux seuils sur le cours de la Vienne à Nedde, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de deux propriétaires privées (délibérations B.2020-53 et B.2021-55). En fonction du résultat de l'étude et du positionnement des propriétaires cette délégation pourrait se poursuivre dans le cadre des travaux au démarrage du contrat Sources en action.

En fonction des opportunités, deux budgets sont prévus pour la restauration de la continuité écologique et la restauration de milieux aquatiques en contexte sylvicole, deux thématiques définies comme « cœur de cible » dans la stratégie du troisième contrat Sources en Action, et sur lesquelles les maîtres d'ouvrage s'engagent à intervenir de façon privilégiée.

Ces projets seront suivis dans le cadre de l'animation générale présentée ci-avant.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Travaux continuité Nedde</b>	115 000 €					
<b>Travaux continuité</b>			15 000 €			
<b>Travaux sylvicoles</b>			15 000 €			
<b>Total</b>	<b>145 000 €</b>					

En fonction des opportunités, de l'état d'avancement des études en cours, des résultats de la programmation du projet Horizon Europe (...), le phasage sera précisé et pourrait être modifié.

### Suivi scientifique

Le PNR ML poursuivra la réalisation des Indices d'Attractivité Morphodynamique (IAM) sur le territoire du contrat. Trois campagnes sont prévues sur la période 2024-2029, et compléteront la chronique des suivis réalisés depuis 2016 visant à qualifier notamment l'évolution de la qualité biogène des milieux, l'évolution de la qualité du transit sédimentaire, et de façon indirecte les débits morphogènes.

Le PNR ML prendra également le relai sur le suivi thermique de stations suivies historiquement par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>Suivis (stage)</b>	4 000 €		4 000 €			4 000 €	<b>12 000 €</b>
<b>Suivis (acquisition de matériel)</b>	1500 €						<b>1 500 €</b>
<b>Total</b>	<b>5 500 €</b>		<b>4 000 €</b>			<b>4 000 €</b>	<b>13 500 €</b>

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est minimisé et pourrait faire l'objet d'un déplaçonnement des aides publiques à hauteur de 100 % (plus probablement à 90% en particulier pour le poste de dépense le plus important, l'animation, qui historiquement depuis 2011, bénéficie d'un taux d'aide cumulé Agence de l'eau et FEDER Plan Loire de 90%).

Actions	Dépenses	Recettes							
		% AELB	€ AELB	% RNA	€ RNA	% FEDER	€ FEDER	% PNR	€ PNR
Coordination générale	266 900,00	60,0	160 140,00	-	-	20,0	53 380,00	20,0	53 380,00
Coordination générale (volet outil de suivi)	37 500,00	60,0	22 500,00	-	-	20,0	7 500,00	20,0	7 500,00
Animation générale (suivi des projets)	39 550,00	60,0	23 730,00	-	-	20,0	7 910,00	20,0	7 910,00
Suivi scientifique (IAM)	12 000,00	50,0	6 000,00	-	-	-	-	50,0	6 000,00
Suivi scientifique (Thermique)	1 500,00	50,0	750,00	-	-	-	-	50,0	750,00
Travaux de continuité écologique (seuils de Nedde)	115 000,00	90,0	103 500,00	-	-	-	-	10,0	11 500,00
Travaux de continuité écologique (selon opportunités)	15 000,00	80,0	12 000,00	10,0	1 500,00	-	-	10,0	1 500,00
Travaux de restauration des milieux aquatiques en contexte sylvoicole (selon opportunités)	15 000,00	60,0	9 000,00	20,0	3 000,00	-	-	20,0	3 000,00
<b>Total</b>	<b>502 450,00</b>	<b>67,2</b>	<b>337 620,00</b>	<b>0,9</b>	<b>4 500,00</b>	<b>13,7</b>	<b>68 790,00</b>	<b>18,2</b>	<b>91 540,00</b>

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

RNA : Région Nouvelle Aquitaine

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional

PNR : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'engagement du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dans le contrat territorial de la Vienne Amont, Sources en action, en tant que coordinateur et maître d'ouvrage sur les actions présentées pour la période 2024-2029 ;

- de valider la programmation globale sur la période 2024-2029 pour le contrat territorial de la Vienne amont, Sources en action et son plan de financement prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à :

- Signer le document contractuel ;
- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des actions programmées dans le contrat et à engager les dépenses correspondantes ;
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions citées ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Le cas échéant, engager des procédures de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans la programmation, et signer tous les documents correspondants ;
- Prendre toute décision concernant les opérations programmées ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider l'engagement du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dans le contrat territorial de la Vienne Amont, Sources en action, en tant que coordinateur et maître d'ouvrage sur les actions présentées pour la période 2024-2029 ;

- de valider la programmation globale sur la période 2024-2029 pour le contrat territorial de la Vienne amont, Sources en action et son plan de financement prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à :

- Signer le document contractuel ;
- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des actions programmées dans le contrat et à engager les dépenses correspondantes ;
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions citées ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Le cas échéant, engager des procédures de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans la programmation, et signer tous les documents correspondants ;
- Prendre toute décision concernant les opérations programmées ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4	0	0
Départemental = 6	2	2	3	6	0	0
Communes = 8	1	2	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		8	14	19	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 4/07/2023  
Et qu'elle a été affichée le 5/07/2023

REÇU LE

04 JUIL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

